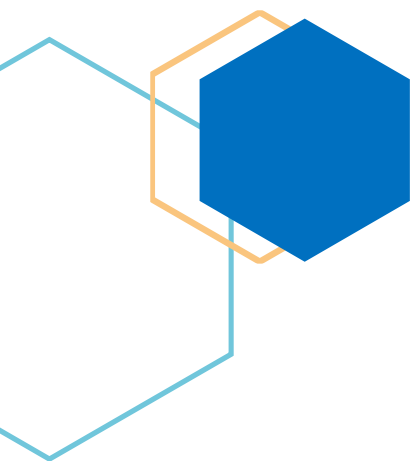





ISDI « Les Biffes »

Commune de Nantes-en-Ratier (38)

Dossier d'enregistrement relatif à l'ISDI « Les Biffes »



 Ingégone	21, avenue Georges Pompidou 69 003 LYON Tel : 06.63.58.18.90 www.ingegone.fr	Auteur de l'étude : Mme MONTEL Gaëlle	Validation du maître d'ouvrage M. CARRON Jean-Pierre
		Relecture et assurance qualité : M. VANTARD Julien	Elaboré le : 14 novembre 2023
		Référence dossier : 22.10.C.39	Modifié le : /

SOMMAIRE

I.	Préambule	1
II.	Localisation du site.....	2
II.A	Contexte départemental	2
II.B	Contexte local	4
III.	Renseignements concernant le demandeur	4
III.A	Préambule	4
III.B	Justifications des capacités techniques et financières	6
III.B.1	Capacités techniques.....	6
III.B.1.a	Personnel employé in situ	6
III.B.1.b	Matériel	6
III.B.1.c	Direction technique	6
III.B.1.d	Extrait des inscriptions figurant au registre du commerce	6
III.B.2	Capacités financières.....	6
III.B.2.a	Références financières de la société CARRON.....	6
III.B.2.b	Capital social	6
IV.	Parcellaire global de la demande	7
V.	Nature et volume des activités exercées au droit de l'ISDI.....	9
V.A	Nomenclature des installations classées.....	9
V.B	Nomenclature eau	9
VI.	Description de l'occupation actuelle du sol	9
VII.	Description du contexte environnemental et humain local	14
VII.A	Caractérisation du contexte hydrogéologique.....	14
VII.A.1	Géologie	14
VII.A.2	Hydrogéologie locale	17
VII.A.3	Puits et piézomètres recensés dans le secteur d'étude	17
VII.A.4	Captage AEP	17
VII.B	Etat de pollution des sols au droit du projet (Article L.512-8 du Code de l'Environnement).....	19
VII.B.1	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI).....	19
VII.B.2	Base de données BASIAS.....	19
VII.B.3	Base de données BASOL.....	19
VII.C	Hydrographie.....	22
VII.C.1	Données locales.....	22
VII.C.2	Qualité des eaux de surface	22
VII.C.3	Zone de répartition des eaux	24
VII.D	Climat et météorologie.....	25
VII.D.1	Présentation	25
VII.D.2	Pluviométrie	25
VII.D.3	Températures	25
VII.D.4	Intempéries	25
VII.D.5	Régime des vents	26
VII.E	Cadre de vie.....	28
VII.E.1	Poussières.....	28
VII.E.1.a	Contraintes imposées par la réglementation applicable.....	28
VII.E.1.b	Cas de l'ISDI « les Biffes »	28

VII.E.2	Niveaux acoustiques	28
VII.E.2.a	Méthode de mesures, référence normative et conditions de mesures	29
VII.E.2.b	Environnement	29
VII.E.2.c	Emplacement des points de mesure	29
VII.E.2.d	Résultats	30
VII.E.3	Patrimoine culturel et archéologique	32
VII.E.3.a	Patrimoine culturel	32
VII.E.3.b	Zones de présomption de prescriptions archéologique (ZPPA)	32
VII.E.3.c	Sites inscrits ou classés	32
VII.E.3.d	Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	34
VII.F	Paysages et perceptions visuelles	34
VII.F.1	Contexte paysage régional et départemental	34
VII.F.2	Caractéristiques du paysage - Motifs structurants	35
VII.F.3	Perceptions visuelles	38
VII.F.3.a	Perception dynamique du site	38
VII.F.3.b	Perception statique rapprochée	42
VII.F.3.c	Perception statique éloignée	45
VII.F.3.d	Conclusions sur les perceptions visuelles du site	49
VII.G	Caractérisation du contexte écologique du secteur	50
VII.G.1	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	50
VII.G.1.a	ZNIEFF de type II n° 820003700 « Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine »	50
VII.G.1.b	ZNIEFF de type II n° 820009967 « Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine »	52
VII.G.1.c	ZNIEFF de type I n° 820032382 « Vallée de la Roizonne »	53
VII.G.1.d	ZNIEFF de type I n° 820031969 « Marais de Nantes-en-Ratier »	53
VII.G.1.e	ZNIEFF de type I n° 820031988 « Prairie humide de la Citadelle »	53
VII.G.2	Les sites rattachés au réseau Natura 2 000	54
VII.G.3	Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)	54
VII.G.4	Les réserves naturelles	57
VII.G.5	Les Géoparc mondial UNESCO	57
VII.G.6	Les Zones d'Importances Communautaires pour les Oiseaux (ZICO)	58
VII.G.7	Zone humide d'importance internationale découlant de la convention RAMSAR	58
VII.G.8	Inventaire régional des tourbières	58
VII.G.9	Les zones humides	60
VII.G.9.a	Zone humide n° 38VA0006 « La Roizonne (de la basse Valette à la Bonne) »	60
VII.G.9.b	Zone humide n° 38VA0005 « Le Creux de Roizon »	60
VII.G.9.c	Zone humide n° 38VA0004 « Le Creux de Roizon »	62
VII.H	Les risques naturels et technologique	62
VII.H.1	Les risques naturels	62
VII.H.1.a	Le risque « Inondation »	62
VII.H.1.b	Le risque « Sismicité »	63
VII.H.1.c	Le risque « Retrait et gonflement des argiles »	63
VII.H.1.d	Le risque « Minier »	63
VII.H.1.e	Le risque « Mouvement de terrains »	63
VII.H.1.f	Le risque « Feux de forêt »	65
VII.H.2	Les risques industriels	65
VII.H.2.a	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	65
VII.H.2.b	Transport de matière dangereuse	65

VII.H.2.c	Rupture de digue ou de barrage	65
VIII.	Description technique du projet.....	67
VIII.A	Caractéristiques du projet	67
VIII.B	Stabilisation des terrains périphériques.....	67
VIII.C	Principe d'exploitation.....	70
VIII.C.1	Préambule	70
VIII.C.2	Information.....	72
VIII.C.3	Matériaux admissibles	72
VIII.C.4	Règles d'admission et références réglementaires.....	72
IX.	Incidences du projet.....	74
IX.A	Incidences sur le paysage	74
IX.B	Incidence sur les perceptions visuelles	74
IX.C	Incidences sur les eaux souterraines et superficielles.....	75
IX.D	Incidences sur les émissions de poussières	75
IX.E	Incidences sur la qualité de l'air.....	76
IX.E.1	Préambule	76
IX.E.2	Emissions de GES dues à l'activité du site de « Les Biffes ».....	76
IX.E.3	Bilan carbone dû au changement d'affectation du sol	77
IX.E.3.a	Préambule.....	77
IX.E.3.b	Méthodologie	77
IX.E.3.c	Calculs - Stock contenu dans la biomasse (strate herbacée).....	78
IX.E.4	Bilan des émissions.....	78
IX.F	Incidences sur les niveaux sonores	78
IX.F.1	Identification des sources sonores	78
IX.F.2	Caractérisation du niveau sonore à la source	79
IX.F.2.a	Bruit maximum.....	79
IX.F.2.b	Bruit équivalent	79
IX.F.2.c	Hypothèses de base, retenues pour l'évaluation des nuisances sonores	79
IX.F.2.d	Résultats obtenus.....	80
IX.G	Incidence sur le patrimoine culturel.....	81
IX.H	Incidence sur les vibrations et les projections	81
IX.I	Emissions lumineuses	81
IX.J	Incidence sur le réseau Natura 2000	81
IX.K	Incidences sur les autres zones naturelles	81
IX.L	Incidence sur l'agriculture.....	81
IX.M	Incidence sur le trafic routier	82
X.	Mesures à mettre en œuvre afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement	83
X.A	Mesure relative à la gestion des eaux pluviales.....	83
X.A.1	Préambule	83
X.A.2	Dimensionnement de l'ouvrage de traitement.....	83
X.A.2.a	Hypothèse de base	83
X.A.2.b	Calcul des débits de pointe	83
X.A.3	Gestion du bassin de décantation	85
X.A.4	Gestion des eaux pluviales.....	85
X.A.5	Aménagements du bassin à l'issue de l'exploitation.....	85
X.A.6	Autres atouts du bassin de décantation.....	90
X.B	Mesure relative à la mise en place d'un merlon paysager	90

X.C	Mesure relative aux commodités sur le voisinage	92
X.C.1	Mesure relative à la poussière	92
X.C.2	Mesure relative au bruit	92
X.C.2.a	Le matériel mobile.....	92
X.C.2.b	Une conduite de l'exploitation appropriée	92
X.C.2.c	Contrôles.....	92
XI.	Modalités de remise en état	95
XII.	Analyse de la compatibilité du projet avec l'arrêté du 12/12/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	97
XIII.	Plan d'intervention en cas d'accident sur le site	101
XIII.A	Numéro d'appel d'urgence	101
XIII.B	Consignes en cas d'accident.....	101
XIII.C	Consignes en cas d'incendie	101
XIV.	Compatibilité du projet avec les servitudes et dispositions législatives ou réglementaires affectant l'utilisation ou l'occupation des sols.	102
XIV.A	Analyse de la compatibilité du projet avec Plans, schémas, programmes et autres documents de planification référencés par l'article R. 122-17 du code de l'Environnement.....	102
XIV.B	Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône – Méditerranée.....	104
XIV.C	Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	109
XIV.D	Les contrats de milieu	111
XIV.E	La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)	113
XIV.F	Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)	113
XIV.G	Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)	113
XIV.G.1	Définition	113
XIV.G.2	Analyse de la compatibilité du projet avec le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée.	114
XIV.H	La Loi Montagne.....	116
XIV.I	La loi littorale.....	116
XIV.J	Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)	116
XIV.K	Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)	117
XIV.L	Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).....	118
XIV.L.1	Préservation de réservoirs de biodiversité	118
XIV.L.2	Climat, air et énergie	119
XIV.L.3	La préservation du foncier agricole.....	119
XIV.M	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)	124
XIV.N	Compatibilité du projet avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)	124
XV.	Compatibilité de la demande avec les intérêts visés par l'article 511-1 du Code de l'Environnement	127
XVI.	Compatibilité de la demande avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (Article L211-1 du Code de l'Environnement)	127
XVII.	Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme de la commune de Nantes-en-Ratier	128
XVIII.	Annexes.....	129

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte de localisation du projet à l'échelle départementale	2
Figure 2 : Carte de localisation du projet	3
Figure 3 : Vue aérienne de l'ISDI	5
Figure 4 : Extrait du plan cadastral du site	8
Figure 5 : Localisation des prises de vue concernant l'occupation du sol	10
Figure 6 : Carte géologique au 1/50 000e	15
Figure 7 : Légende de la carte géologique	16
Figure 8 : Localisation des captages AEP et leurs périmètres de protection dans le secteur d'étude	18
Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS identifiés dans le secteur d'étude	20
Figure 10 : Carte de localisation des sites BASOL	21
Figure 11 : Réseau hydrographique et localisation des stations de mesure	23
Figure 12 : Rose des vents de la station de Grenoble	27
Figure 13 : Position des points de mesure acoustique (Source : ORFEA)	29
Figure 14 : Localisation des Zones de présomption de prescriptions archéologique (ZPPA) dans le secteur d'étude	33
Figure 15 : Répartition des paysages en Isère	34
Figure 16 : Extrait de la carte des paysages au niveau régional	36
Figure 17 : Illustration des différents motifs structurants	37
Figure 18 : Carte de localisation des prises de vue des perceptions visuelles dynamiques	39
Figure 19 : Carte de localisation des prises de vue des perceptions visuelles statiques rapprochées	43
Figure 20 : Carte de localisation des prises de vue des perceptions visuelles statiques éloignées	46
Figure 21 : Localisation des ZNIEFF dans le secteur d'étude	51
Figure 22 : Localisation des sites Natura 2 000 dans le secteur d'étude	55
Figure 23 : Localisation des sites concernés par un APPB dans le secteur d'étude	56
Figure 24 : Localisation des tourbières dans le secteur d'étude	59
Figure 25 : Localisation des zones humides dans le secteur d'étude	61
Figure 26 : Localisation des risques naturels, inscrits dans l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1987, sur le territoire de la commune de Nantes-en-Ratier	62
Figure 27 : Cartographie matérialisant l'aléa « retrait et gonflement des argiles »	64
Figure 28 : Localisation des mouvements de terrains recensés sur le site « Géorisque »	66
Figure 29 : Localisation des instabilités sur le site	69
Figure 30 : Extrait de la carte topographique et principe d'exploitation	70
Figure 31 : Localisation de l'installation exploitée par le maître d'ouvrage	71
Figure 32 : Présentation synthétique du contrôle qualité effectif sur le site de « les Biffes »	74
Figure 33 : Evaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre selon les secteurs d'activité (en milliers de tCo2)	77
Figure 34 : Gestion des eaux pluviales – Phase 1	86
Figure 35 : Gestion des eaux pluviales – Phase 2	87
Figure 36 : Gestion des eaux pluviales – Phase 3	88
Figure 37 : Gestion des eaux pluviales – Phase 4	89
Figure 38 : Schéma de principe du merlon paysager	90
Figure 39 : Localisation des merlons périphériques	91
Figure 40 : Plan de surveillance des poussières - Points de contrôle	93
Figure 41 : Localisation des points de mesure acoustiques	94
Figure 42 : Plan de remise en état du site	96
Figure 43 : Localisation des itinéraires de randonnée dans le secteur d'étude	125

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées GPS du site (accès à l'ISDI)	2
Tableau 2 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage	4
Tableau 3 : Capacités financières de la société sur les trois dernières années	6
Tableau 4 : Liste des parcelles intégrées à l'ISDI	7
Tableau 5 : Nomenclature I.C.P.E. régissant les activités exercées sur le site	9
Tableau 6 : Tableau des rubriques au titre de la loi sur l'eau	9
Tableau 7 : Liste des captages AEP recensés dans le secteur d'étude	17
Tableau 8 : Sites BASIAS recensés dans le secteur d'étude	19
Tableau 9 : Sites BASOL recensés dans le secteur d'étude	19
Tableau 10 : Liste des ruisseaux présents autour de l'ISDI	22
Tableau 11 : Données relatives aux stations de mesure de la qualité des eaux de surface	22
Tableau 12 : Qualité des eaux au droit de la station en amont du projet	24
Tableau 13 : Niveaux de précipitations	25
Tableau 14 : Niveaux des températures	25
Tableau 15 : Régime des vents de la station de Grenoble	26
Tableau 16 : Niveaux acoustiques et émergences admissibles	28
Tableau 17 : Résultats diurnes au point 1	30
Tableau 18 : Résultats diurnes au point 2	30
Tableau 19 : Résultats diurnes au point 3	30

Tableau 20 : Résultats diurnes au point 4.....	30
Tableau 21 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 1.....	31
Tableau 22 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 2.....	31
Tableau 23 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 3.....	31
Tableau 24 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 4.....	31
Tableau 25 : Identification du paysage local.....	35
Tableau 26 : Liste des habitations concernées par les perceptions statiques rapprochées.....	42
Tableau 27 : Liste des habitations concernées par les perceptions statiques éloignées.....	45
Tableau 28 : Liste des ZNIEFF identifiées dans le secteur d'étude.....	50
Tableau 29 : Liste des APPB identifiés dans le secteur d'étude.....	54
Tableau 30 : Liste des tourbières présentes dans le secteur d'étude.....	58
Tableau 31 : Informations relatives aux zones humides présentes dans le secteur d'étude.....	60
Tableau 32 : Synthèse des chiffres clés du projet.....	67
Tableau 33 : Liste des déchets inertes admissibles.....	72
Tableau 34 : Impact du site de « Les Biffes » sur les émissions de GES.....	76
Tableau 35 : Présentation des émissions en GES stockées dans la biomasse.....	78
Tableau 36 : Niveaux sonores à la source.....	79
Tableau 37 : Définition des niveaux équivalents.....	79
Tableau 38 : Résultat de la modélisation des bruits prévisionnels.....	80
Tableau 39 : Surface agricole restituée par phase quinquennale d'exploitation.....	82
Tableau 40 : Flux de transport actuel et à venir.....	82
Tableau 41 : Incidence de l'augmentation du rythme d'exploitation sur le réseau routier périphérique.....	82
Tableau 42 : Hypothèse de base pour le dimensionnement de l'ouvrage.....	83
Tableau 43 : Coefficient de Montana pris en compte pour l'étude.....	84
Tableau 44 : Débits de pointe calculés.....	84
Tableau 45 : Volume du bassin de décantation par phase quinquennale d'exploitation.....	85
Tableau 46 : Analyse de la compatibilité du site avec l'arrêté du 12 décembre 2014.....	100
Tableau 47 : Classe de feu et agents d'extinction.....	102
Tableau 48 : Analyse des points de compatibilité du projet avec les différents thèmes visés par l'article R122-17 du Code de l'Environnement.....	103
Tableau 49 : Analyse de la compatibilité du projet avec le SDAGE Rhône-Méditerranée.....	108
Tableau 50 : Analyse de la compatibilité du site avec le SAGE Drac Romanche.....	110
Tableau 51 : Analyse de la compatibilité du projet avec le contrat de rivière Drac Isérois.....	112
Tableau 52 : Analyse de la compatibilité du projet avec le PGRI.....	115
Tableau 53 : Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).....	120
Tableau 54 : Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Suite.....	121
Tableau 55 : Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Suite 2.....	122
Tableau 56 : Analyse de la compatibilité du projet avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – Suite et fin.....	123

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Entrée du site.....	9
Photographie 2 : Plateforme d'accueil des matériaux.....	11
Photographie 3 : Stockage.....	11
Photographie 4 : Prise de vue depuis la zone de déversement dans le fond de fouille.....	11
Photographie 5 : Vue sur la zone en cours de remblaiement.....	12
Photographie 6 : Zone d'instabilité du front.....	12
Photographie 7 : Fond de fouille.....	12
Photographie 8 : Plateforme au droit de l'ancien accès.....	13
Photographie 9 : Limite cadastrale Nord-Est de l'ISDI.....	13
Photographie 10 : Ancien accès à l'ISDI.....	13
Photographie 11 : Prise de vue depuis la RD 26.....	38
Photographie 12 : Prise de vue depuis la route communale du chemin du Mont du Rouet.....	38
Photographie 13 : Prise de vue depuis la route communale de la rue du Collet.....	40
Photographie 14 : Prise de vue depuis la route communale menant aux hameaux de la Faurie.....	40
Photographie 15 : Prise de vue depuis la route départementale D 1114.....	40
Photographie 16 : Prise de vue depuis la route départementale D 26.....	41
Photographie 17 : Prise de vue depuis la route départementale D 26.....	41
Photographie 18 : Prise de vue depuis les habitations situées routes des Biffes.....	42
Photographie 19 : Prise de vue depuis l'habitation située Impasse de la Gare.....	42
Photographie 20 : Prise de vue depuis le hameau du Bas Roizon.....	44
Photographie 21 : Prise de vue depuis le hameau du Haut Roizon.....	44
Photographie 22 : Prise de vue depuis le hameau de la Faurie.....	45
Photographie 23 : Prise de vue depuis le hameau de la Pivolt.....	47
Photographie 24 : Prise de vue depuis le hameau de Villaret Raynaud.....	47
Photographie 25 : Prise de vue depuis le clos du Sauze.....	47

Photographie 26 : Prise de vue depuis le hameau de la Tuilerie.....	48
Photographie 27 : Prise de vue depuis le lotissement Carron des Prés sur la commune de Mure.....	48
Photographie 28 : Prise de vue depuis le hameau de Serbouvet.....	48
Photographie 29 : Prise de vue depuis le bourg de Nantes-en-Ratier	49
Photographie 30 : Prise de vue depuis le bourg de Siévoz.....	49
Photographie 31 : Instabilité des terrains périphériques, en limite cadastral Nord-Est.....	67
Photographie 32 : Instabilité des terrains périphériques, le long de la route RD 26	68

I. PREAMBULE

La SAS Carron exploite actuellement une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), sur le territoire de la commune de Nantes-en-Ratier, dans le département de l'Isère (38).

La société Allouard TP a été initialement autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de l'ancienne carrière de Roizon sur la commune de Nantes-en-Ratier par les arrêtés préfectoraux n°2009-00933 du 27 janvier 2009 et n°2012 027-0038 du 27 janvier 2012.

À la suite de la liquidation de la SARL Entreprise Allouard TP puis de l'EURL Allouard, l'entreprise Carron a acquis les parcelles de l'ISDI.

Lors de l'inspection de la DREAL en date du 30 mai 2022, il est apparu que l'autorisation pour l'accueil de déchets inertes est échue depuis le 27 janvier 2019.

Le dossier de demande d'enregistrement vise à régulariser la situation du maître d'ouvrage, afin de poursuivre l'exploitation de ce site.

L'emprise initialement autorisée était de 3,8 ha.

Lors de la visite du site, il a été constaté des faiblesses mécaniques au niveau du terrain naturel localisé à l'Est du projet. Ces terrains, situés au droit de l'ancienne carrière Falques, n'étaient initialement pas intégrés à l'ISDI.

Afin de supprimer ces zones d'érosion, qui à terme induiront des glissements de terrain, la société Carron souhaite agrandir l'ISDI existante afin de remodeler ces terrains et supprimer tout risque d'instabilité.

Aussi, l'emprise globale de la future ISDI sera portée à 5,3 ha.

Aucune installation de traitement ne sera présente sur le site.

Le projet intègre un volume de remblais de 490 000 m³, sur une durée totale de 20 ans, remise en état comprise.

Le projet de remise en état sera à vocation agricole et naturelle.

II. LOCALISATION DU SITE

II.A Contexte départemental

L'ISDI se trouve localisée sur le territoire de la commune de Nantes-en-Ratier, dans le département de l'Isère (38).

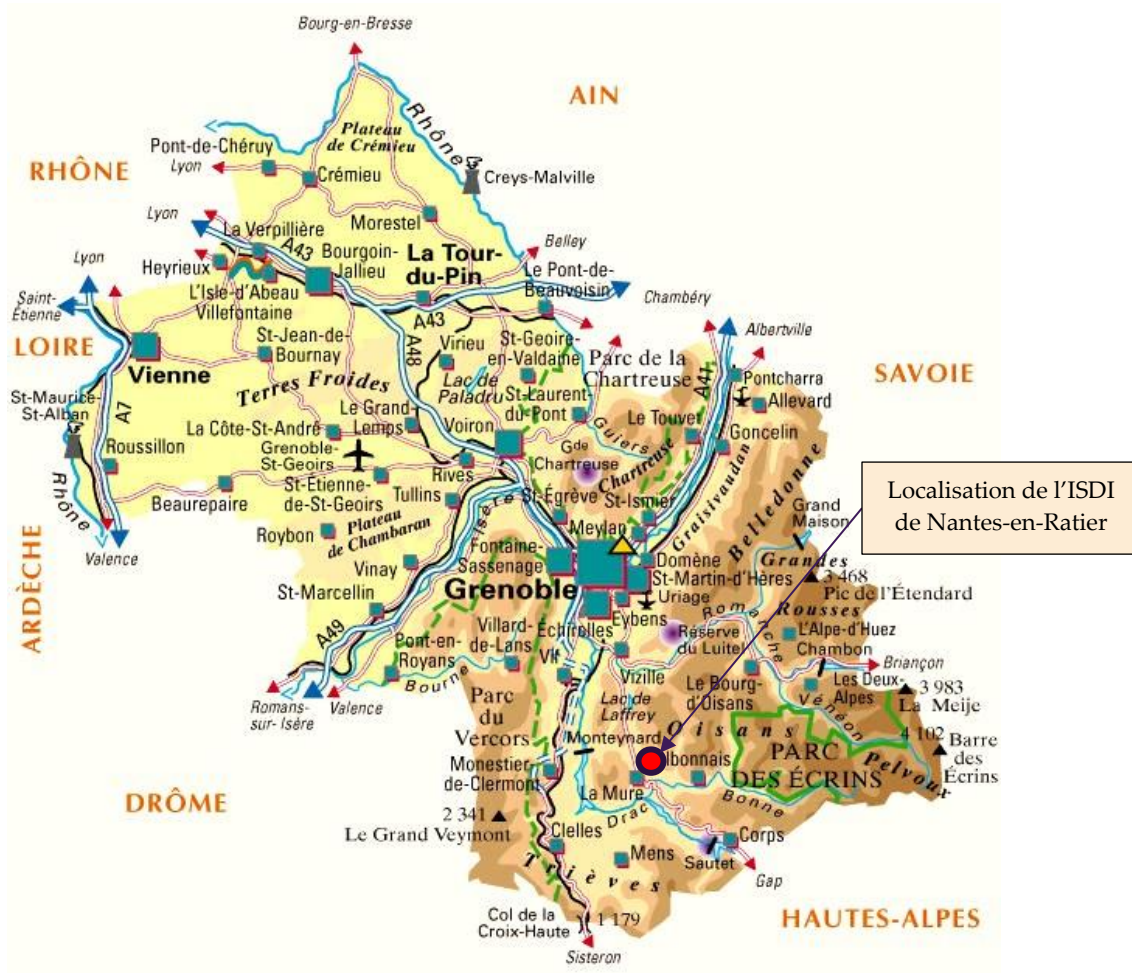


Figure 1 : Carte de localisation du projet à l'échelle départementale

Les coordonnées GPS de l'entrée du site sont les suivantes :

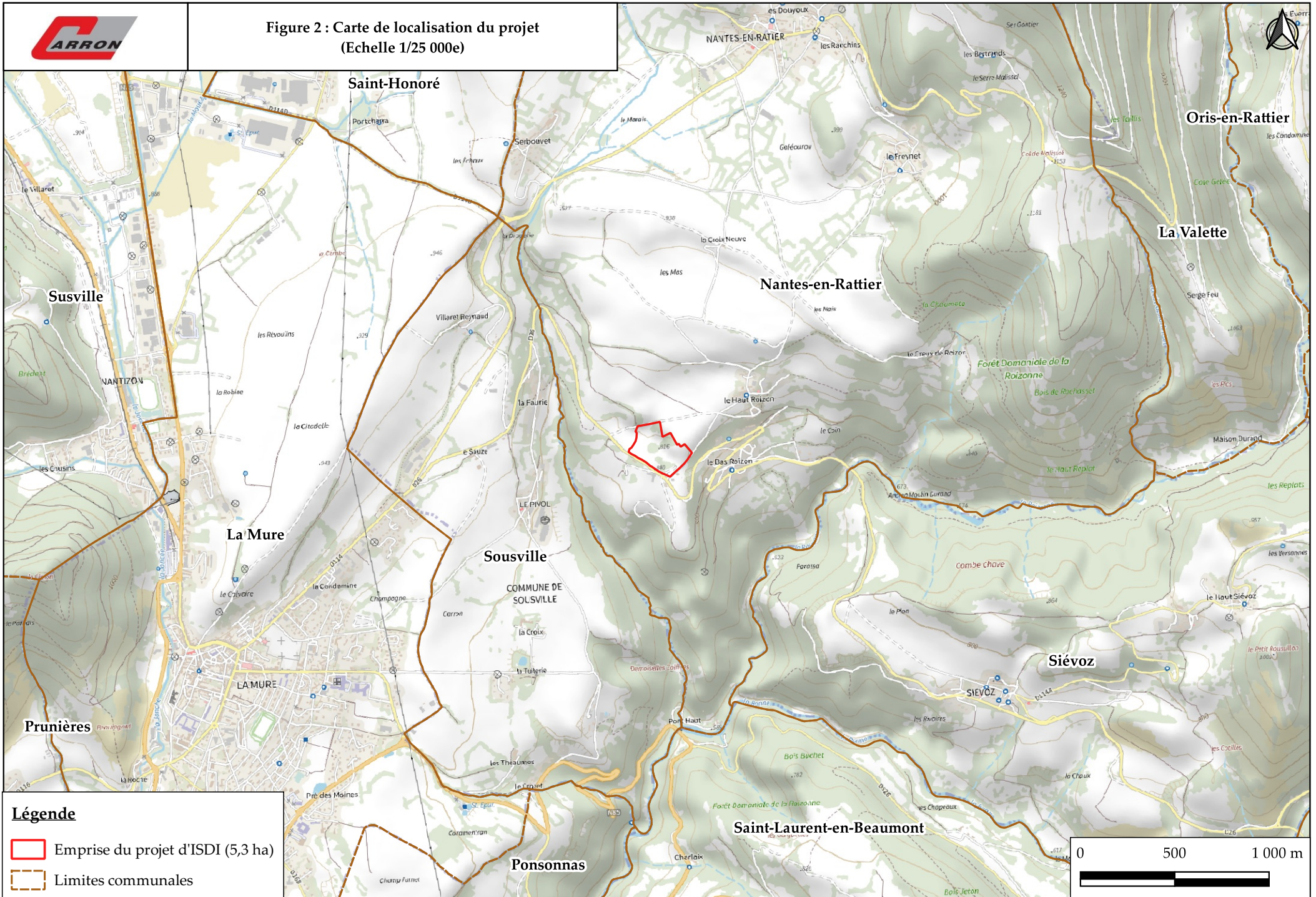
Secteur concerné	Accès au site		
Coordonnées	Latitude	Longitude	Altitude
	44,9165	5,8151	845 m NGF

Tableau 1 : Coordonnées GPS du site (accès à l'ISDI)



La carte IGN au 1/25 000^e est présentée en page suivante.



Figure 2 : Carte de localisation du projet
(Echelle 1/25 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Limites communales

II.B Contexte local

L'ISDI se trouve localisée au lieu-dit « Les Biffes », sur le territoire de la commune de Nantes-en-Ratier (38).

Sur le plan topographique, les terrains concernés par le projet sont situés à une cote altimétrique comprise entre 807 m NGF et 847 m NGF.

L'environnement proche du site se caractérise par la présence de différentes infrastructures :

- ↳ La route départementale D26 et des champs agricoles au Sud-Ouest ;
- ↳ Une ISDI, au Nord-Ouest ;
- ↳ Des champs agricoles au Nord-Est ;
- ↳ Des habitations au Sud ;
- ↳ La route des Biffes et le hameau de « le Bas Roizon » au Sud-Est.

L'extrait de la vue aérienne, présenté en page suivante, illustre cet aspect.

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

III.A Préambule

Le présent dossier émane de la société CARRON dont les principaux renseignements sont repris ci-dessous.

Société	CARRON
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital</i>	250 000 Euros
<i>Adresse siège social</i>	Avenue du 22 aout 1944 - 38 350 La Mure
<i>Téléphone</i>	04 76 81 09 73
<i>N° SIRET</i>	384 533 196 00018
<i>Code APE</i>	43 12 B
<i>Activités effectuées</i>	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
Signataire de la demande	
<i>Nom et prénom</i>	Jean-Pierre CARRON
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Fonction et qualité</i>	Directeur générale

Tableau 2 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage


L'extrait K-Bis de la société CARRON est disponible en annexe 1.



Figure 3 : Vue aérienne de l'ISDI
(Echelle 1/2 000e)



Légende

 Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)

0 50 100 m



III.B Justifications des capacités techniques et financières

La société Carron possède une filiale spécialisée dans l'exploitation des carrières : Le Groupement Carriers Isère Aval.

La société possède plusieurs exploitations, notamment un site au Nord-Est du projet et un site sur le territoire de la commune de La Rivière (38).

En 2012, la société Carron a acquis les terrains de l'ISDI afin de faire du stockage de déchets inertes.

La société Carron dispose des capacités techniques et financières pour exploiter l'ISDI.

III.B.I Capacités techniques

III.B.I.a Personnel employé in situ

Le personnel appelé à participer aux divers travaux liés à aux stockages de matériaux comprend un conducteur en poste au bull.

III.B.I.b Matériel

Un bulldozer sera utilisé sur le site de l'ISDI.

III.B.I.c Direction technique

L'exploitation du site sera sous le contrôle et la responsabilité d'un responsable d'exploitation.

III.B.I.d Extrait des inscriptions figurant au registre du commerce

Un extrait des inscriptions figurant au registre du commerce de Grenoble est présenté en annexe 1.

Les capacités techniques, présentées ci-avant, attestent du savoir-faire de la société CARRON en matière de stockage de déchets inertes.

III.B.2 Capacités financières

III.B.2.a Références financières de la société CARRON

Les capacités financières de la société CARRON sont synthétisées ci-après.

Paramètres économiques	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023
Chiffre d'affaire (en euros HT)	27 025 861	29 435 972	30 862 485
Résultat d'exploitation (en euros HT)	309 478	89 274	166 022
Résultat courant avant impôt (en euros HT)	252 297	136 182	106 433

Tableau 3 : Capacités financières de la société sur les trois dernières années

III.B.2.b Capital social

Le capital social de la société CARRON s'élève à 250 000 euros.

IV. PARCELLAIRE GLOBAL DE LA DEMANDE

Le tableau ci-dessous précise le parcellaire de l'ISDI.

Parcellaire du projet d'ISDI					
Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelles	Superficie cadastrale globale (en m ²)	Superficie concernée (en m ²)
			227 (pp)	3 868	3 613
			228 (pp)	1 828	1 805
			229	638	638
			231	4 290	4 290
			232	5 955	5 955
			233	2 794	2 794
			234	5 451	5 451
			244	2 811	2 811
			245	2 717	2 717
			247	227	227
Nantes-en-Ratier	Les Biffes	C	252 (pp)	333	129
			253 (pp)	1 782	1 377
			980	2 010	2 010
			981	10 412	10 412
			1 172 (pp)	1 052	498
			1 177	2 432	2 432
			1 179 (pp)	2 843	2 368
			1 181 (pp)	3 632	3 612
				/	317
			Chemins communaux	/	223
				/	260
Pp = pour partie				55 070	53 466

Tableau 4 : Liste des parcelles intégrées à l'ISDI

L'emprise globale de l'ISDI est donc de 53 466 m².

Le plan cadastral du site est présenté en annexe 2.

Un extrait est présenté en page suivante.



L'attestation de maîtrise foncière des terrains intégrés au projet est disponible en annexe 3.



Figure 4 : Extrait du plan cadastral du site
(Echelle 1/2 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Parcelles et leur numéro



V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES EXERCEES AU DROIT DE L'ISDI

V.A Nomenclature des installations classées

Compte tenu des caractéristiques des installations et des activités exercées, la nature et le volume de celles-ci sont reprises dans le tableau ci-dessous, conformément à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE.

Nomenclature I.C.P.E.			
Numéro de la rubrique	Désignation de l'activité	Quantification	Régime
2760-3	Installation de stockage de déchets inertes	Installation de stockage de déchets inertes d'une superficie de 5,3 ha Quantité de remblais moyen de 40 000 t/an Quantité de remblais maximale de 50 000 t/an	Enregistrement

Tableau 5 : Nomenclature I.C.P.E. régissant les activités exercées sur le site

V.B Nomenclature eau

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-7 du Code de l'Environnement, la nature et le volume des activités exercées au titre de la nomenclature « Eau » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nomenclature I.C.P.E.			
Numéro de la rubrique	Désignation de l'activité	Quantification	Régime
2.1.5.0 - 1	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure 1 ha mais inférieure 20 ha	Exploitation d'une ISDI d'une emprise cadastrale globale de 5,3 ha.	Déclaration

Tableau 6 : Tableau des rubriques au titre de la loi sur l'eau

VI. DESCRIPTION DE L'OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

Les photographies, présentées ci-après, illustrent l'occupation du sol sur le site actuel.




Photographie 1 : Entrée du site




Figure 5 : Localisation des prises de vue concernant l'occupation du sol (Echelle 1/2 000e)



Légende

 Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)

 Orientation de la prise de vue et numéro associé

0 50 100 m





Photographie 2 : Plateforme d'accueil des matériaux



Photographie 3 : Stockage



Photographie 4 : Prise de vue depuis la zone de déversement dans le fond de fouille



Photographie 5 : Vue sur la zone en cours de remblaiement



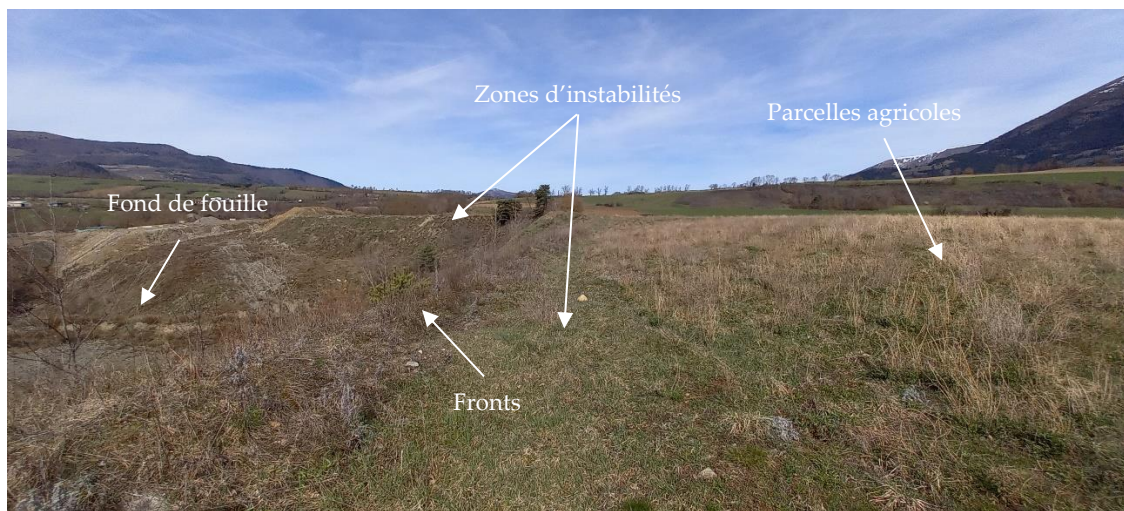
Photographie 6 : Zone d'instabilité du front



Photographie 7 : Fond de fouille



Photographie 8 : Plateforme au droit de l'ancien accès



Photographie 9 : Limite cadastrale Nord-Est de l'ISDI



Photographie 10 : Ancien accès à l'ISDI

VII. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN LOCAL

VII.A Caractérisation du contexte hydrogéologique

VII.A.I Géologie

Le site se situe dans le secteur Ouest de la carte géologique du BRGM au 1/50 000^{ième} n°821 du secteur de La Mure.

L'extrait de la carte géologique LA MURE est présenté en page suivante.

La feuille de la Mure est occupée par une seule zone structurale alpine : la zone dauphinoise ou zone externe.

Trois grands groupes de terrain sont présents :

- ↙ Un socle cristallin ;
- ↙ Une couverture sédimentaire, qui présente des traces de phase tectonique antéalpines et/ou alpines ;
- ↙ Une couche, épaisse et variée, déposée lors du Quaternaire. Cette couche est essentiellement présente dans la partie Ouest.

La partie occidentale (vallée du Drac, Matheysine) fait partie de la dépression périphérique du massif du Pelvoux, autrefois appelée sillon alpin du Sud, notion essentiellement topographique, dont les structures ne prolongent pas le sillon alpin proprement dit (Grésivaudan, etc.) au Nord de Grenoble.

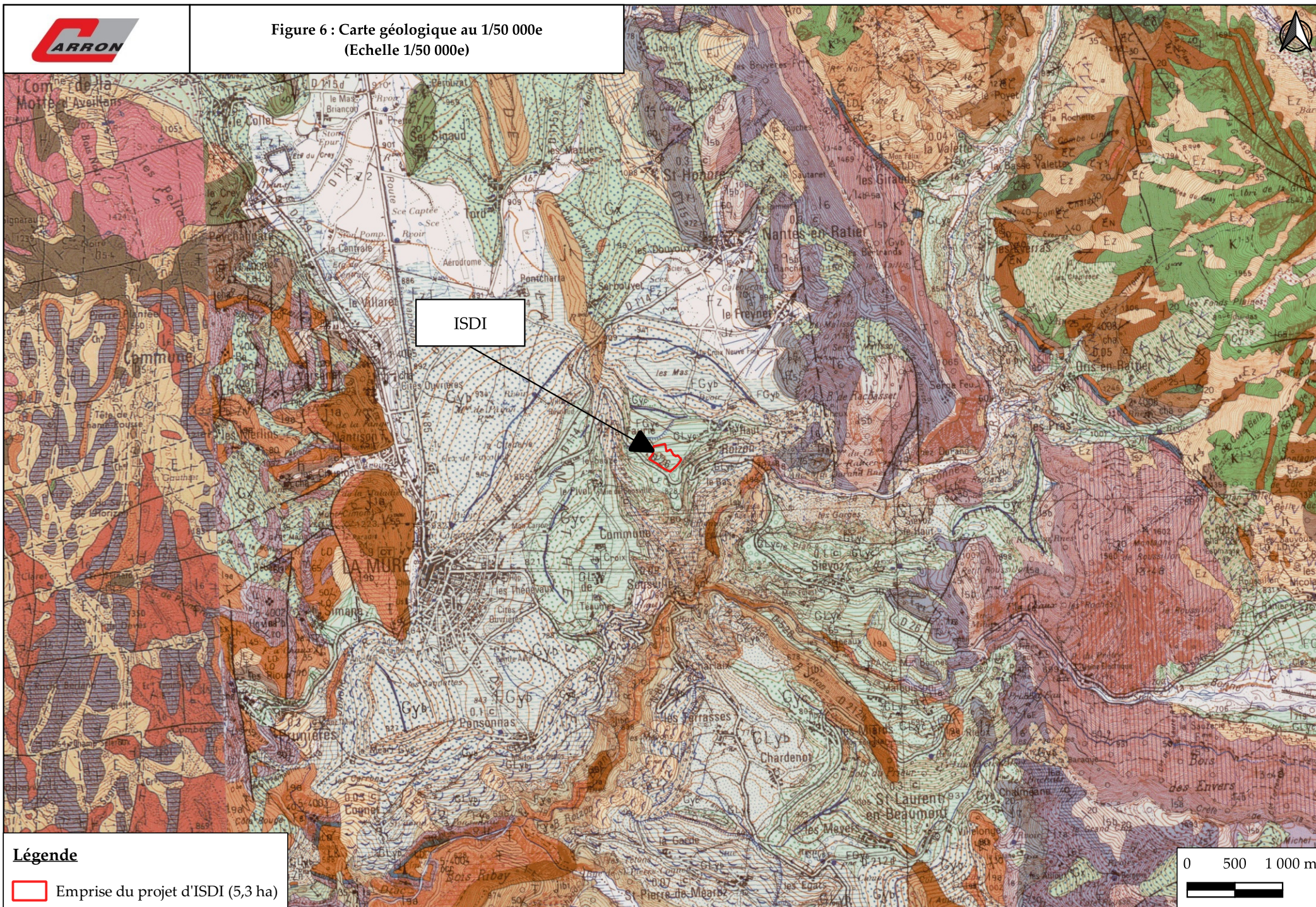
Cette dépression a servi pendant les glaciations de transfluence entre les glaciers de la Durance et de l'Isère.

Le secteur d'étude se situe sur le plateau de la Matheysine, plateau subhorizontal d'altitude 900 m environ, diffluence du glacier de la Romanche vers le Drac où subsistent des lacs de barrage morainique (Pierre-Châtel, Petichet).

D'après les informations apportées par la carte géologique au 1/50 000^{ième} de la carte de LA MURE, l'ISDI se situe au droit d'alluvions fluvio-glaciaires des terrasses, désignés sous le libellé « FGyc », et correspondant à des cailloutis, graviers, sables.




Figure 6 : Carte géologique au 1/50 000e
(Echelle 1/50 000e)



ISDI

Légende

 Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)

0 500 1000 m



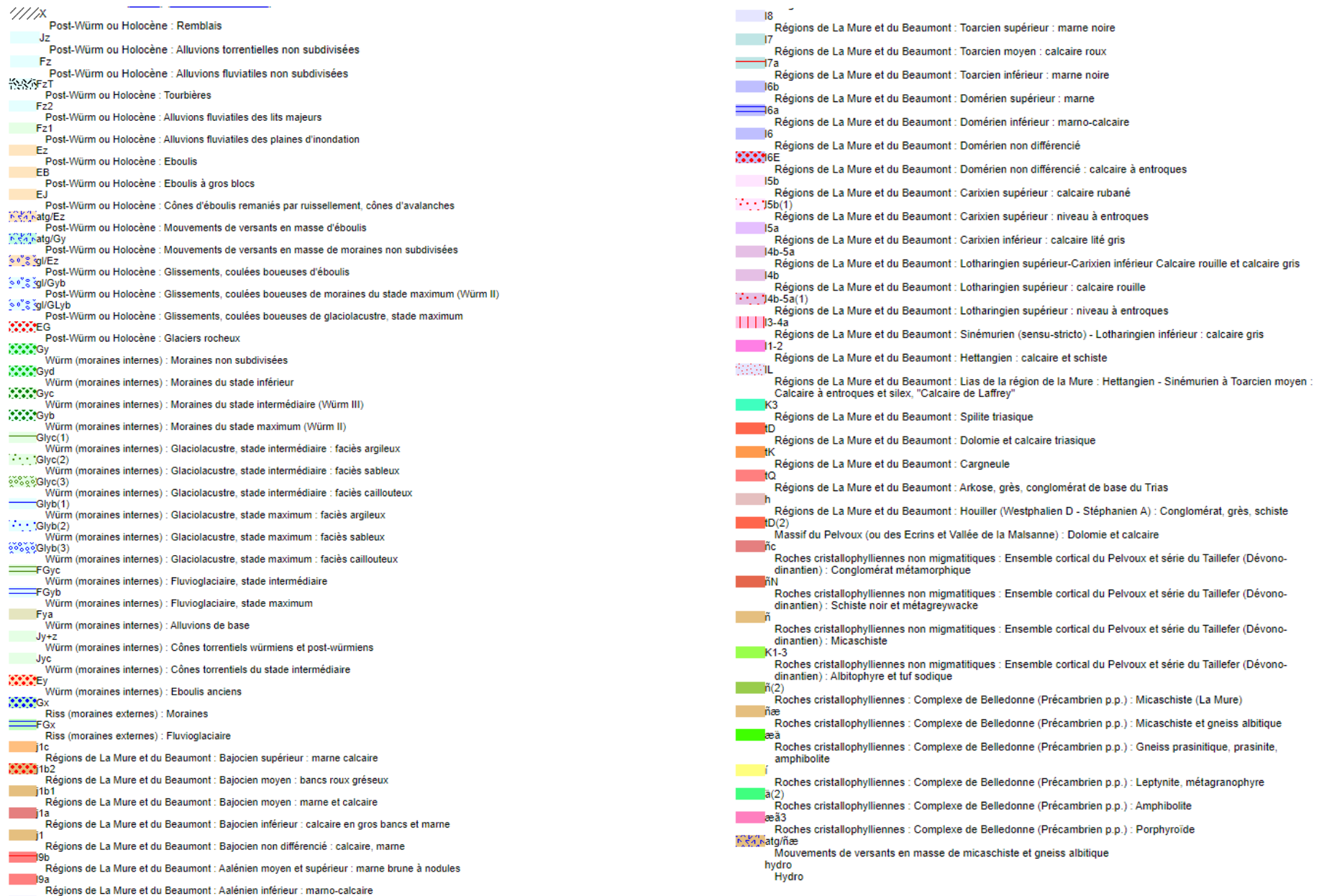


Figure 7 : Légende de la carte géologique

VII.A.2 Hydrogéologie locale

Le site se situe dans la masse d'eau « Domaine plissé BV Romanche et Drac », dont le code est « FRDG407 ».

Cette région correspond à la partie occidentale des Alpes du Nord.

La masse d'eau est délimitée selon les lignes de partage des eaux délimitant les deux bassins versants de la Romanche et du Drac.

D'un point de vue hydrogéologique, on distingue deux types d'aquifères :

- ✦ Les milieux alluvionnaires (alluvions glaciaires et/ou modernes). Ils sont essentiellement constitués de sédiments sablo-graveleux localisés dans des ombilics et/ou des verrous (site de l'Arselle à Chamrousse, sites de la Selle-du-Bas et Plan du Sautet sur l'Oisans, plateau de la Matheysine...). Ces aquifères, assez productifs, constituent des ressources intéressantes pour les stations de sports d'hiver.
- ✦ Les milieux discontinus :
 - Les milieux fissurés : les formations cristallines ou métamorphiques sont affectées de grandes fractures ; elles peuvent ainsi donner naissance à des réseaux de drainage efficaces. On y observe souvent des débits d'étiage supérieurs à 10 l/s (36 m³/h). Par contre, les formations schisteuses et calcaréo-schisteuses sont très peu perméables et ne donnent naissance qu'à de petites sources : débits inférieurs à 3 l/s (11 m³/h).
 - Les milieux karstifiés : ils ne se sont que faiblement développés dans les terrains jurassiques du Trièves, du Beaumont. Les débits d'étiage dépassent très rarement 1 l/s (3,6 m³/h).

Les réserves en eau de l'aquifère sont exclusivement renouvelées par les précipitations sur l'impluvium.

La masse d'eau est drainée par la Romanche et le Drac.

Les exutoires souterrains sont mal identifiés ou inconnus.

Une visite exhaustive du site a permis de démontrer que le fond de fouille de l'ISDI se situe hors d'eau tout au long de l'année. Les terrains concernés par le projet sont exempts de toute ressource en eau.

Seuls des suintements localisés trahissent des résurgences de faible ampleur issues de l'infiltration des eaux pluviales sur les terrains voisins.

VII.A.3 Puits et piézomètres recensés dans le secteur d'étude

Aucun puits, ni piézomètres n'ont été identifiés sur le secteur d'étude.

VII.A.4 Captage AEP

La consultation du service « Environnement et Santé » de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne Rhône Alpes a permis de mettre en évidence un captage et ses périmètres de protection dans le secteur d'étude.

La carte, présentée ci-après, permet de visualiser la localisation du captage AEP recensé dans le secteur d'étude ainsi que ses périmètres de protection.

Ce captage se situe à 220 m au Nord-Est des terrains

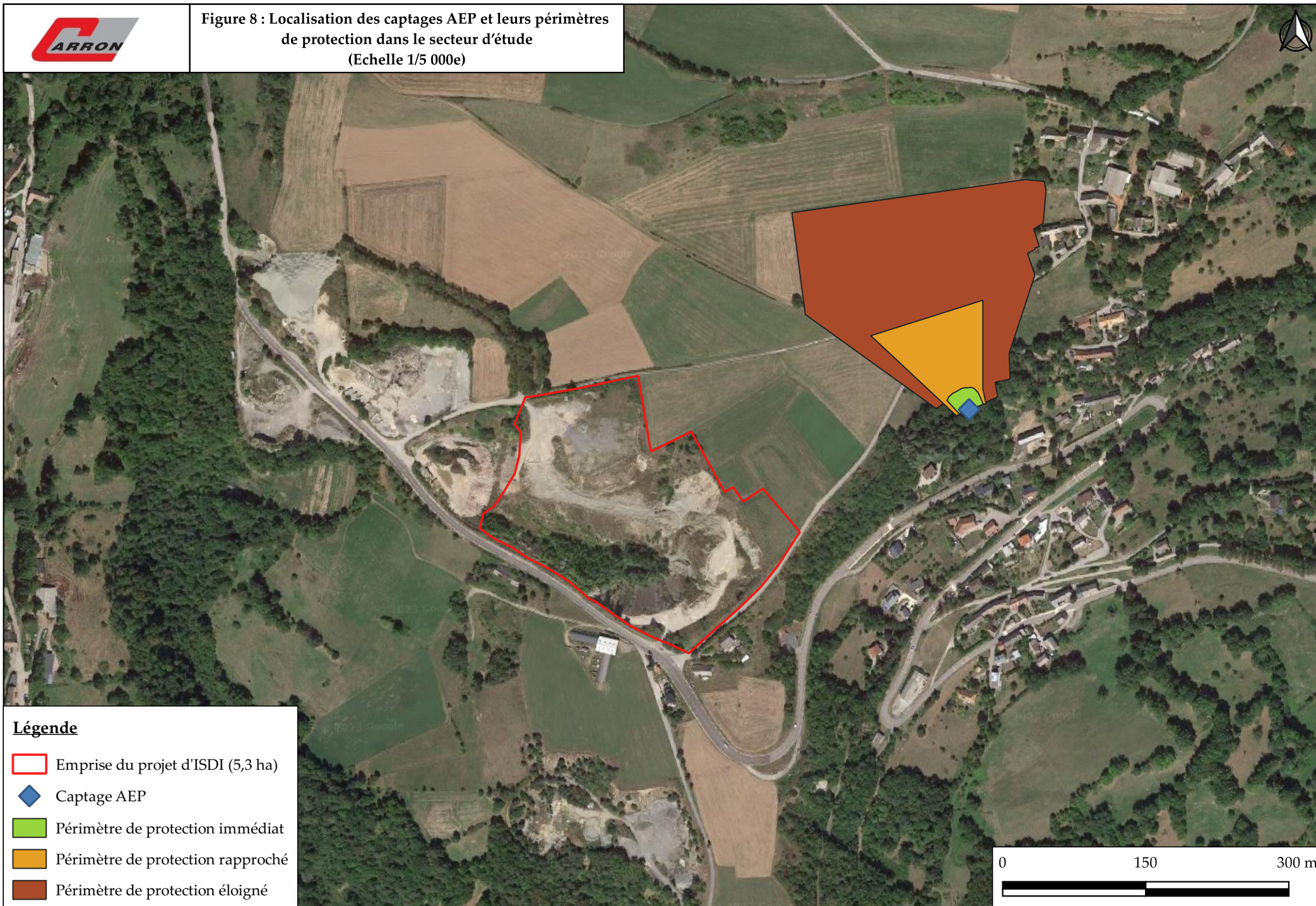
Les informations relatives aux captages présents autour du projet sont présentées dans le tableau suivant :

Nom usuel	Commune	Situation hydraulique par rapport au projet	Position par rapport au projet	
			Distance	Direction
Sagnes	Nantes-en-Ratier	Latéral	220 m	Nord-Est






Tableau 7 : Liste des captages AEP recensés dans le secteur d'étude

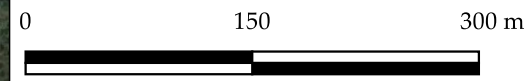
Le projet figure en dehors de tout périmètre de protection de captage.

Figure 8 : Localisation des captages AEP et leurs périmètres de protection dans le secteur d'étude (Echelle 1/5 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Captage AEP
-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection éloigné



VII.B Etat de pollution des sols au droit du projet (Article L.512-8 du Code de l'Environnement)

VII.B.1 Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI)

Le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du Service de l'Environnement Industriel (SEI) de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR), du Ministère de la Transition Ecologique (MTE), recense les accidents industriels dans la base de données ARIA.

Aucun accident n'est répertorié pour la commune de Nantes-en-Ratier dans cette base de données.

VII.B.2 Base de données BASIAS

Cette base de données, élaborée par les services du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), recense les anciens sites industriels et d'activités de service et permet de définir si une activité polluante a eu lieu dans un secteur prédéfini.

Les caractéristiques des sites les plus proches du projet d'ISDI sont présentées dans le tableau en page suivante.

Commune	Identifiant BASIAS	Nom	Raison sociale	Etat	Localisation	
					Distance	Direction
Nantes-Ratier	RHA3805024	Décharge d'ordures ménagères	Commune de NANTES-EN-RATIER	En arrêt	825 m	Est
Sousville	RHA3805709	Dépôt de carcasses de voitures et de ferrailles	M. ROTH Roland, anc. Sté BETHOUX, CEREZUELA et DESCOMBES, anc. ?	En arrêt	1 100 m	Sud-Ouest

Tableau 8 : Sites BASIAS recensés dans le secteur d'étude

Le site le plus proche correspond à la décharge d'ordure ménagère, exploitée par la commune de Nantes-en-Ratier, localisée sur le territoire de la commune de Nantes-en-Ratier, à 825 m à l'Est du projet.

La présence de ces sites n'est pas de nature à polluer les terrains intégrés au projet d'ISDI.

Ces sites sont localisés sur l'extrait de carte disponible en page suivante.

VII.B.3 Base de données BASOL

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Elle est gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

La consultation de cette base de données n'a permis de référencer de sites dans le secteur d'étude.

A titre informatif, les caractéristiques des sites BASOL les plus proches du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Commune	Identifiant SSP	Nom	Adresse	Activité	Localisation	
					Distance	Direction
La Mure	SSP0009711	PIOLE PAROLAI	Ancienne gare de La Mure	Fabrication du matériel de bureau (activité de tôlerie) et une partie du matériel fabriqué était peint.	2 300 m	Sud-Ouest
Saint-Honoré	SSP0011543	EVOLUTIF (Ex. DRAL)	ZI de Saint-Honoré	Moulage de matières plastiques	2 525 m	Nord

Tableau 9 : Sites BASOL recensés dans le secteur d'étude

La carte de localisation présentée en page 21 précise l'emplacement de ces sites par rapport au projet d'ISDI.

Ces sites, entièrement réhabilités, ne sont pas de nature à remettre en cause le projet.



Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS
identifiés dans le secteur d'étude
(Echelle 1/10 000e)

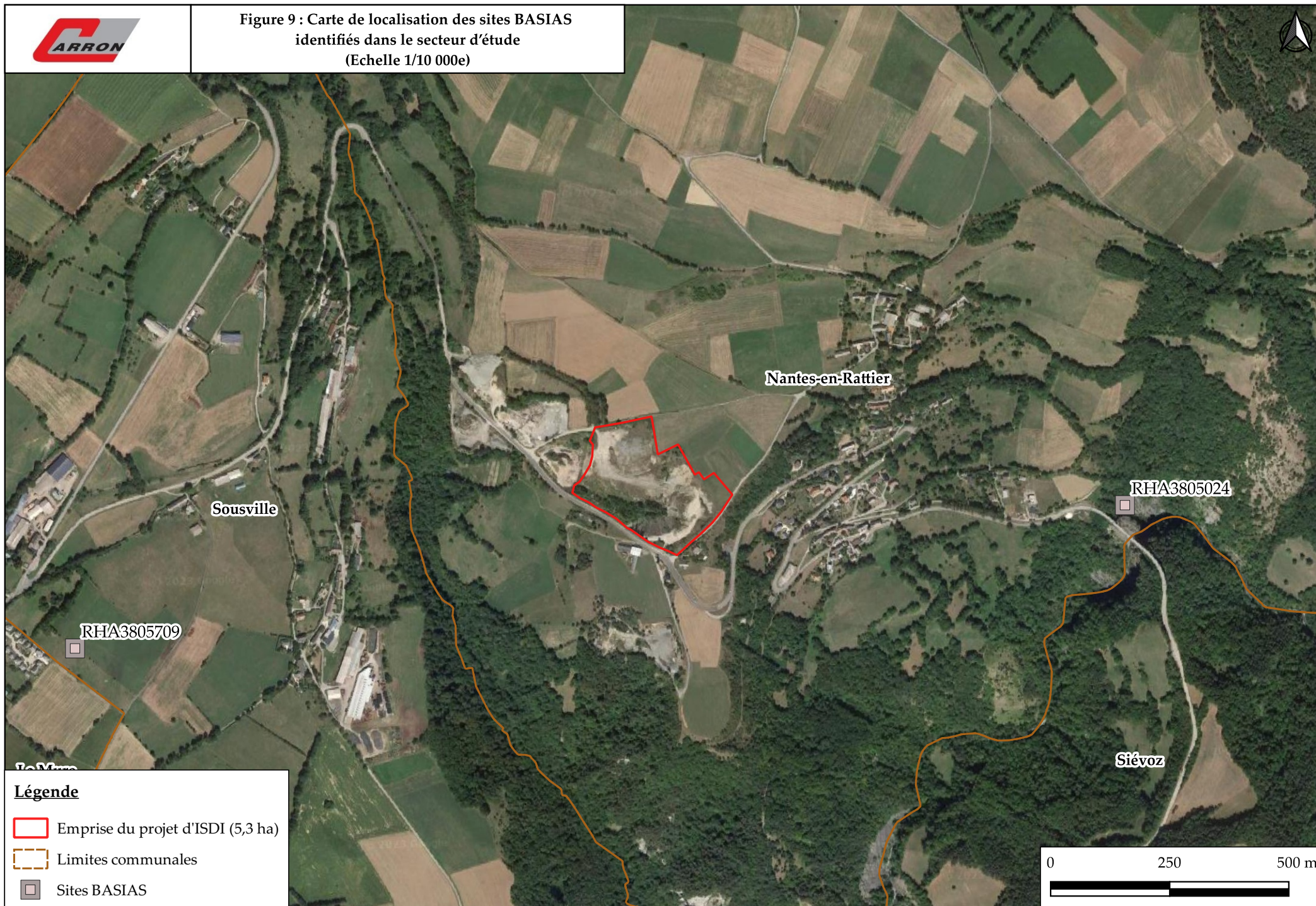
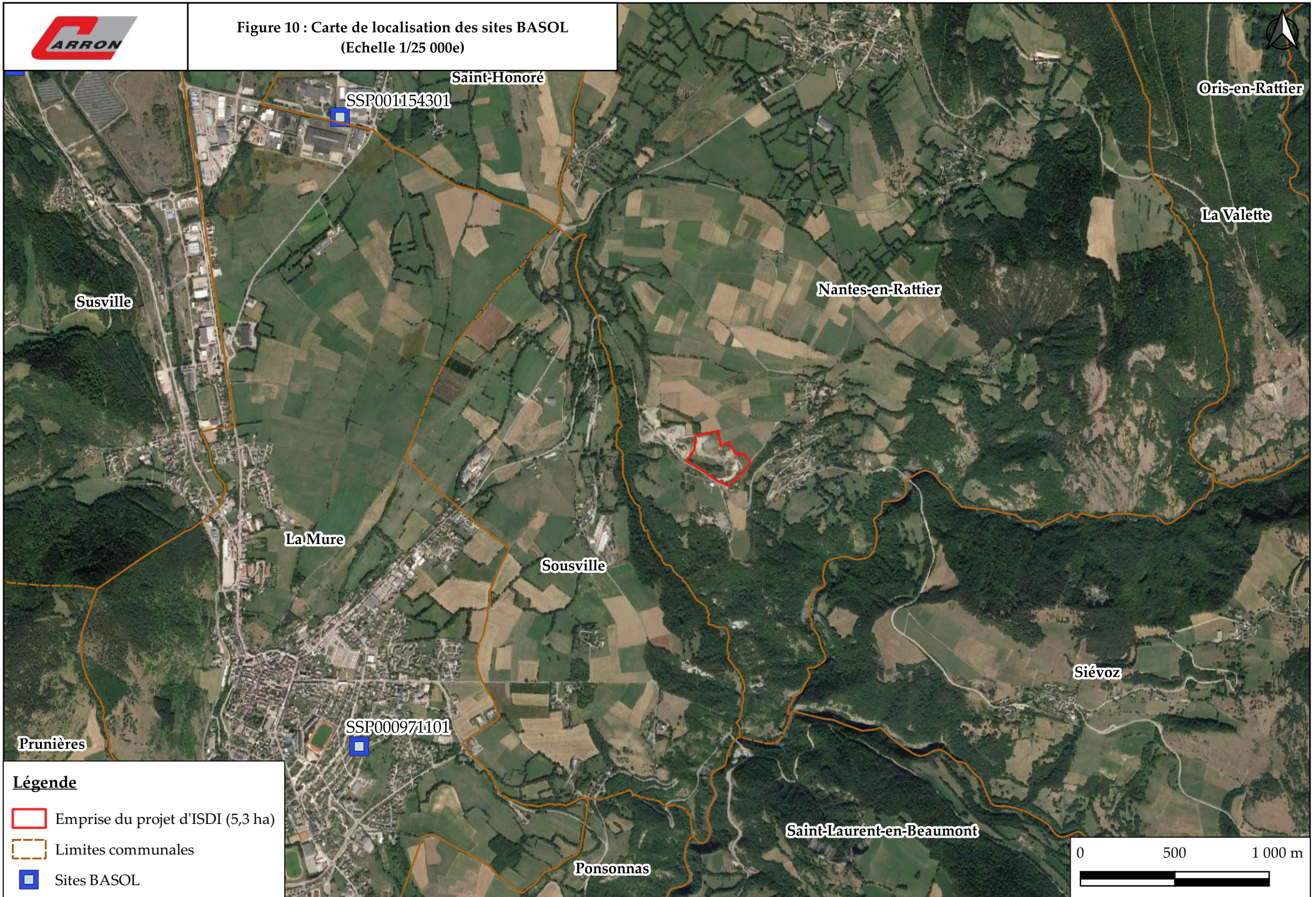







Figure 10 : Carte de localisation des sites BASOL
(Echelle 1/25 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Limites communales
-  Sites BASOL

VII.C Hydrographie

VII.C.1 Données locales

Deux ruisseaux sont présents dans le secteur d'étude. Ils délimitent naturellement la partie Sud de la commune de Nantes-en-Ratier.

Les informations relatives à ces deux ruisseaux sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Exutoire	Sens d'écoulement	Situation par rapport au projet	
			Distance	Direction
<i>Ruisseau de Nantette</i>	La Bonne	Du Nord vers le Sud	335 m	Ouest
<i>La Roizonne</i>	La Bonne	Globalement du Nord vers le Sud	660 m	Est

Tableau 10 : Liste des ruisseaux présents autour de l'ISDI

Le cours d'eau le plus proche du projet est le « Ruisseau de Nantette », qui s'écoule à environ 335 m à l'Ouest du site.

Il prend sa source dans le « Bois de Caille » et rejoint la Bonne, au niveau du hameau de « Pont Haut ».

La carte du réseau hydrologique est présentée en page suivante.

VII.C.2 Qualité des eaux de surface

Deux stations de mesure de la qualité des eaux sont implantées au droit du ruisseau de Nantette.

Leur localisation est présentée en page suivante.

Les informations relatives à ces stations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Commune	Code	Situation hydrologique par rapport à l'ISDI	Situation par rapport au projet	
			Distance	Direction
Nantes-en-Ratier	06321870	Amont	860 m	Nord-Ouest
	06321880	Aval	1 200 m	Sud





Tableau 11 : Données relatives aux stations de mesure de la qualité des eaux de surface



Figure 11 : Réseau hydrographique et localisation des stations de mesure (Echelle 1/15 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Limites communales
-  Cours d'eau
-  Station de mesure de la qualité des eaux de surface

Les résultats des analyses de la station la plus proche du projet sont présentés dans le tableau suivant.

	2018	2017	2016	2015
Physico-chimie				
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	TBE
Température	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	TBE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	TBE	BE	BE	BE
Acidification	TBE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques				
Biologie				
Invertébrés benthiques				
Diatomées		MOY	MOY	MOY
Macrophytes				
Poissons				
Hydromorphologie				
Pressions Hydromorphologiques				
Etat écologique	IND	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique				
ETAT CHIMIQUE				

Tableau 12 : Qualité des eaux au droit de la station en amont du projet

Les données après 2018 ne sont pas disponibles.

La qualité physico-chimique des eaux étaient bonnes.

L'état biologique et écologique du ruisseau était moyen.

VII.C.3 Zone de répartition des eaux

Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R.211-71 du Code de l'Environnement comme étant « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ».

Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déséquilibre constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déficit en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et dans un objectif de restauration durable d'un équilibre quantitatif.

Cet outil participe à la démarche globale à mettre en place à la suite des études d'Evaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) : élaboration du Plan de Gestion Quantitative des Ressources en Eau (PGRE), établissement des règles de répartition des volumes prélevés et révision des autorisations.

Une ZRE est donc caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins.

Le projet d'ISDI se situe en dehors de toute Zone de Répartition des Eaux.

VII.D Climat et météorologie

VII.D.1 Présentation

Le climat du secteur d'étude se trouve marqué par des influences essentiellement continentales.

Les données climatologiques provenant de la banque de données de Météo France concernent le poste climatologique le plus représentatif de la commune de Nantes-en-Ratier. Ce dernier correspond au poste de Grenoble (38) (latitude : 45°13'00"N, longitude : 05°50'54"E, altitude : 220 m).

VII.D.2 Pluviométrie

Les précipitations concernant la période 1981 – 2010 sont récapitulées ci-dessous :

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Moyenne des précipitations (mm)	69,7	58,4	80,8	73,4	88,7	76,6	69,1	102,3	78,3	91,6	93,0	72,2	954,1
Hauteur maximale journalière (mm)	50,4	32,6	49,2	38,0	49,4	59,6	71,6	50,4	54,8	47,6	46,4	26,7	71,6

Tableau 13 : Niveaux de précipitations

La moyenne des précipitations pour la période de 1981 à 2010 est de 954,1 mm.

VII.D.3 Températures

Les données concernant les températures pour la période 1981 – 2010 sont synthétisées ci-dessous :

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Moyenne des maximales (°C)	6,3	9,4	14,2	18,5	22,7	27,0	28,4	27,2	23,2	18,5	11,0	6,5	17,8
Moyenne des minimales (°C)	-1,9	-0,5	2,7	6,0	10,5	13,8	14,9	14,6	11,5	7,9	2,7	-0,9	6,8
Moyennes (°C)	2,2	4,5	8,5	12,2	16,6	20,4	21,7	20,9	17,3	13,2	6,9	2,8	12,3

Tableau 14 : Niveaux des températures

Le mois le plus froid est le mois de janvier et le mois le plus chaud est le mois de juillet.

VII.D.4 Intempéries

Les données concernant les intempéries pour la période 1981 – 2010 ne sont pas disponibles.

VII.D.5 Régime des vents

Les données concernant la ventosité sont issues de la station Grenoble St Geoirs (38) (latitude : 45°21'48"N, longitude : 05°18'48"E, altitude : 384 m).

Direction	Vitesse			TOTAL
	1,5 à 4,5 m/s	4,5 à 8 m/s	> 8 m/s	
20	4,0	1,2	+	5,3
40	2,6	0,3	+	2,9
60	3,0	0,3	+	3,4
80	7,6	2,1	+	9,7
100	9,7	2,3	+	12,0
120	4,8	0,3	+	5,1
140	1,8	+	+	1,9
160	0,9	0,1	+	1,0
180	0,9	0,4	+	1,4
200	1,3	1,2	0,2	2,8
220	1,9	1,6	0,2	3,7
240	1,9	1,0	+	3,1
260	1,9	0,4	+	2,3
280	1,7	0,2	+	1,9
300	1,5	0,3	+	1,8
320	1,9	0,6	+	2,5
340	3,7	2,9	0,6	7,1
360	4,9	4,1	0,6	9,6
Total	55,9	19,3	2,1	77,3
De 0 à 1,5 m/s				22,7
Le signe + signifie une fréquence non nulle mais inférieure à 0,1 %				

Tableau 15 : Régime des vents de la station de Grenoble

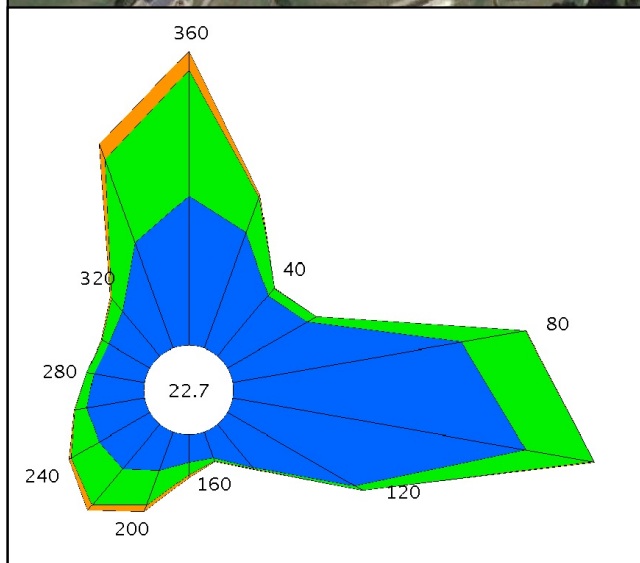
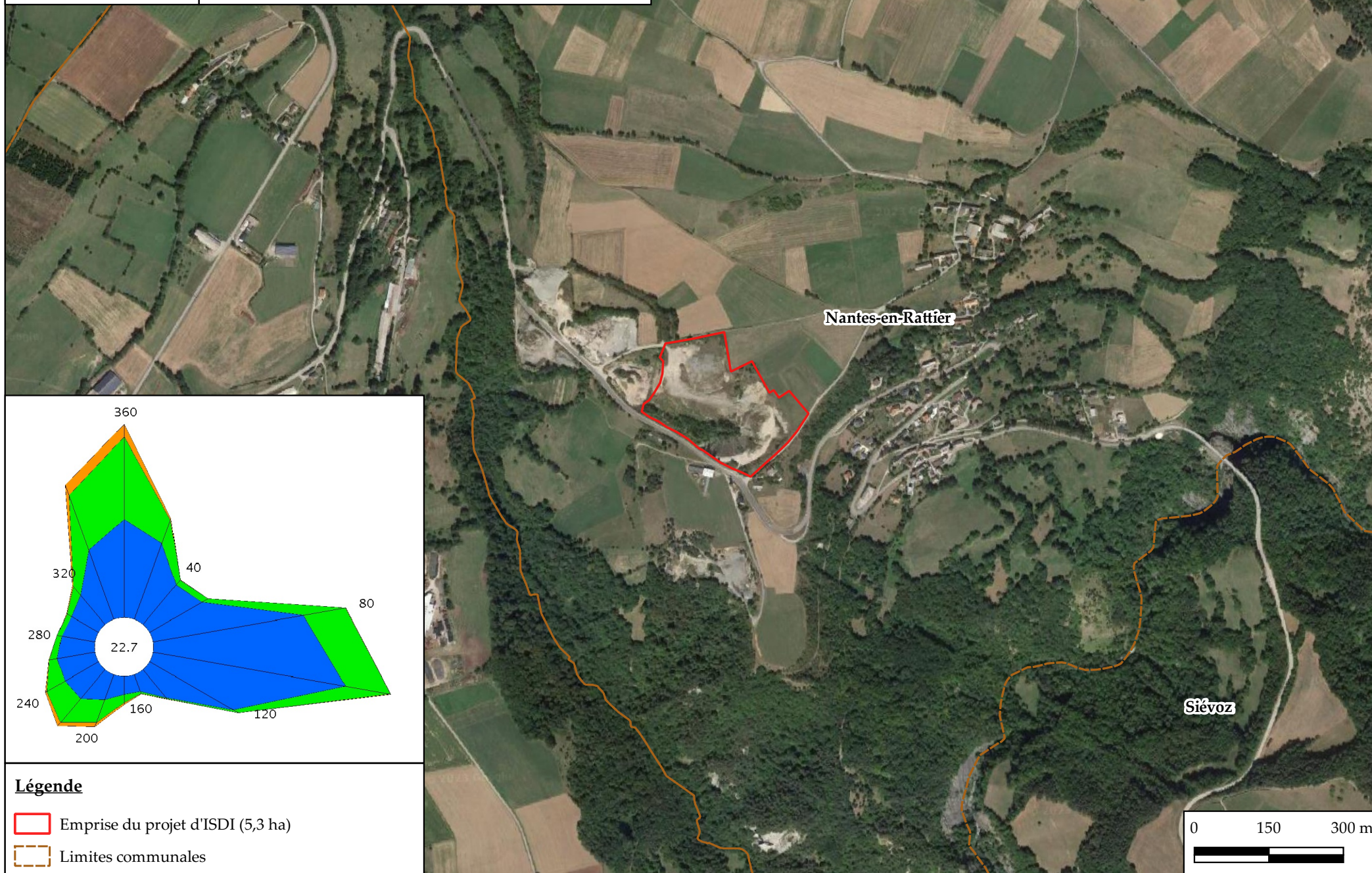
La rose des vents moyenne est présentée en page suivante pour la période du 1er janvier 1991 au 31 décembre 2010.

Les valeurs fournies par cette station, sont représentatives du secteur du projet.



Les vents dominants, compris entre 1,5 et 8 m/s, sont essentiellement de direction Nord et Est.



Figure 12 : Rose des vents de la station de Grenoble
(Echelle 1/10 000e)



Légende

-  Emprise du projet d'ISDI (5,3 ha)
-  Limites communales

VII.E Cadre de vie

VII.E.1 Poussières

VII.E.1.a Contraintes imposées par la réglementation applicable

L'arrêté du 12 décembre 2014 (modifié par l'arrêté du 15 février 2016)

Relatif aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 et portant notamment sur les dispositions applicables en termes de rejets de poussières

L'article 24 de l'arrêté du 12 décembre 2014 stipule que « Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour que l'établissement ne soit pas à l'origine d'émission de poussières ou d'odeurs susceptibles d'incommoder le voisinage et de nuire à la santé et à la sécurité publiques, et ce même en période d'inactivité.

Les déchets inertes stockés sont humidifiés pour empêcher les vols de poussières par temps sec et lorsque la vitesse du vent le nécessite. »

L'article 25 de l'arrêté du 12 décembre 2014 précise que « L'exploitant assure une surveillance de la qualité de l'air par la mise en place en limite de propriété d'un réseau de suivi des retombées atmosphériques de poussières totales (solubles et insolubles). Ces mesures sont effectuées au moins une fois par an par un organisme indépendant, en accord avec l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. [...]

Ce suivi est réalisé par la méthode des jauges de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 (version novembre 2003) ou, en cas de difficultés, par la méthode des plaquettes de dépôt suivant la norme NF X 43-007 (version décembre 2008). [...]

Les niveaux de dépôts atmosphériques totaux en limite de propriété liés à la contribution de l'installation ne dépassent pas 200 mg/m²/j (en moyenne annuelle) en chacun des emplacements suivis. »

VII.E.1.b Cas de l'ISDI « les Biffes »

Aucune mesure n'est disponible pour l'ISDI.

VII.E.2 Niveaux acoustiques

Les valeurs d'émergences admissibles des niveaux sonores pour le site de l'ISDI sont régies par les textes réglementaires suivant.

L'arrêté du 23 janvier 1997 (modifié par l'arrêté du 24 janvier 2001)

Relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées

Les bruits aériens émis par l'ISDI en limite de propriété sur laquelle porte l'autorisation, sont limités à 70 dB (A) de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés.

Les émissions sonores, doivent respecter les prescriptions définies par l'arrêté du 23 janvier 1997, qui fixe les critères d'émergences suivants :

Niveau de bruits ambiants existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dBA et inférieur ou égal à 45 dBA	6 dBA	4 dBA
Supérieur à 45 dBA	5 dBA	3 dBA

Tableau 16 : Niveaux acoustiques et émergences admissibles

VII.E.2.a Méthode de mesures, référence normative et conditions de mesures

La société ORFEA Acoustique a été mandatée pour réaliser des mesures acoustiques sur le site de l'ISDI « Les Biffes », le 10 février 2023. Le rapport complet est disponible en annexe 4.

Les mesures ont été effectuées conformément à la norme NF S 31 010 de décembre 1996 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement », sans déroger à aucune de ses dispositions.

En raison de l'amplitude horaire de la future ISDI (7h – 19h), seules des mesures diurnes ont été effectuées.

VII.E.2.b Environnement

L'environnement proche du site se caractérise par la présence de différentes infrastructures :

- ✦ La route départementale D26 et des champs agricoles au Sud-Ouest ;
- ✦ Une ISDI, au Nord-Ouest ;
- ✦ Des champs agricoles au Nord-Est ;
- ✦ Des habitations au Sud ;
- ✦ La route des Biffes et le hameau de « le Bas Roizon » au Sud-Est.

VII.E.2.c Emplacement des points de mesure

Différents points de mesures ont été implantés en fonction des zones d'habitat proche.

Ces points de contrôle sont matérialisés sur l'extrait de carte ci-dessous.

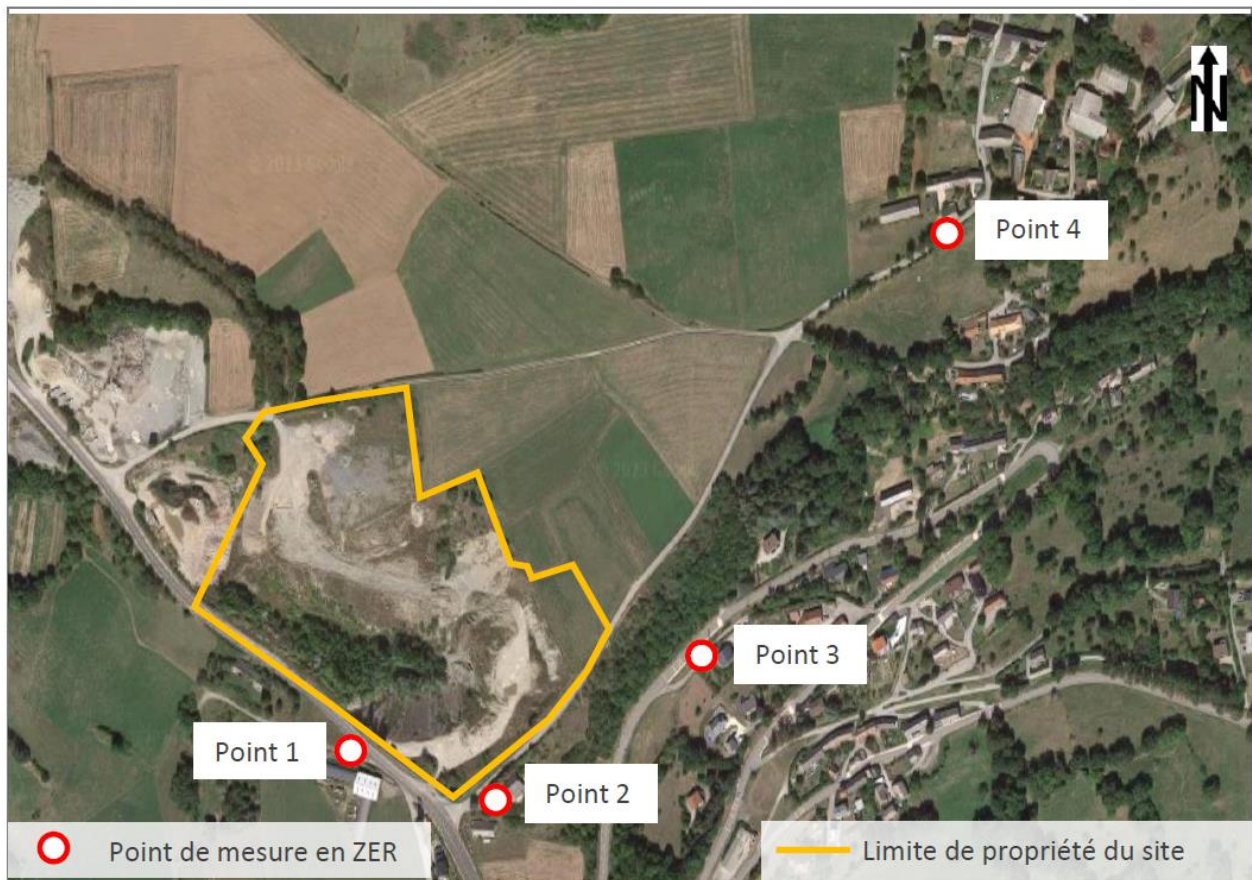


Figure 13 : Position des points de mesure acoustique (Source : ORFEA)

VII.E.2.d Résultats

Les niveaux sonores sont exprimés en niveaux équivalents L_{eq} , en acoustique fractile L_{50} et L_{90} .

Ces niveaux sont arrondis à 0,5 dB près conformément à la norme NF S 31-010. La fiche de mesure correspondante est présentée en annexe de l'étude acoustique.

Les tableaux suivants présentent les résultats des mesures réalisées en Zones à Emergence Réglementée de jour :

POINT 1		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{eq}	57,0	52,0	47,5	46,5	49,5	45,5	38,0	31,0	57,5
	L_{50}	41,0	36,0	31,0	28,5	29,0	26,5	27,0	11,0	41,0
	L_{90}	32,0	23,0	16,0	13,0	11,0	9,0	11,0	9,0	26,5

Tableau 17 : Résultats diurnes au point 1

POINT 2		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{eq}	33,5	43,0	42,5	43,5	47,0	42,0	33,0	38,0	54,0
	L_{50}	39,5	31,5	26,0	22,0	20,5	18,0	16,5	9,5	34,0
	L_{90}	33,5	22,5	18,0	16,0	12,5	7,5	8,0	9,0	25,5

Tableau 18 : Résultats diurnes au point 2

POINT 3		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{eq}	54,5	47,0	41,5	40,5	47,5	43,5	34,0	23,5	54,5
	L_{50}	42,0	34,0	29,0	29,0	31,5	30,5	21,5	11,5	42,5
	L_{90}	35,0	25,0	24,0	24,0	25,5	19,5	12,0	9,0	34,5

Tableau 19 : Résultats diurnes au point 3

POINT 4		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{eq}	49,0	43,0	41,5	40,5	40,0	32,5	27,0	20,0	48,0
	L_{50}	35,5	25,5	19,5	15,5	12,0	14,5	9,5	9,0	29,0
	L_{90}	30,5	19,5	15,0	13,0	16,0	8,0	7,5	8,5	23,5

Tableau 20 : Résultats diurnes au point 4

Les mesures ont permis d'établir les valeurs de bruits résiduels retenues sur le site aux différents points de mesure en période diurne.

L'indice fractile L_{50} a été retenu afin de s'affranchir de potentielles bruits parasites.

POINT 1		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{50}	41,0	36,0	31,0	28,5	29,0	26,5	27,0	11,0	41,0

Tableau 21 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 1

POINT 2		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{50}	39,5	31,5	26,0	22,0	20,5	18,0	16,5	9,5	34,0

Tableau 22 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 2

POINT 3		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{50}	42,0	34,0	29,0	29,0	31,5	30,5	21,5	11,5	42,5

Tableau 23 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 3

POINT 4		Niveaux par bande d'octave en dB								NIVEAU GLOBAL dB(A)
		63Hz	125Hz	250Hz	500Hz	1000Hz	2000Hz	4000Hz	8000Hz	
Niveaux de bruit résiduel	L_{50}	35,5	25,5	19,5	15,5	12,0	14,5	9,5	9,0	29,0

Tableau 24 : Niveaux de bruit résiduel diurne retenus pour le point 4

Les niveaux de bruits résiduels de référence sont compris entre 29 et 42,5 dBA traduisant un environnement calme, typique des milieux ruraux.

VII.E.3 Patrimoine culturel et archéologique

VII.E.3.a Patrimoine culturel

Aucun monument classé ou inscrit au titre de la protection des Sites et Monuments n'a été recensé à moins de 8 km du projet d'ISDI.

VII.E.3.b Zones de présomption de prescriptions archéologique (ZPPA)

Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) ont été créées par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive.

Elles se substituent aux zones de saisine instituées par la loi de 2001 qui elles-mêmes succédaient aux périmètres de protection archéologique pris dans le cadre du décret 86-192.

Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation et les zones d'aménagement concertés (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescription d'archéologie préventive.

Les ZPPA ont une portée réglementaire. Elles sont définies par un arrêté du préfet de région pour chaque commune concernée (Code du patrimoine, art. L. 522-5).

Aucune ZPPA n'a été identifiée dans le secteur d'étude.

La ZPPA la plus proche du site concerne le bourg de la commune de La Mure et se situe à environ 2 100 m au Sud-Ouest du projet.

Sa localisation est précisée en page suivante.

VII.E.3.c Sites inscrits ou classés

Sites inscrits

Plus de 700 sites, naturels ou bâtis, sont actuellement inscrits en Auvergne-Rhône-Alpes sur les « listes départementales des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général ».

La plupart ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En réalité, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée.

Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection suffisante : en site inscrit, tout projet de travaux doit être porté à la connaissance de l'administration 4 mois à l'avance, ce qui peut lui donner le temps de s'assurer de leur conformité avec l'intérêt paysager du site.

D'après les bases de données de la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes, aucun site inscrit n'a été recensé dans le secteur d'étude.